RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: AD384B90-5D82-43D9-B8A4-14FF8B34423E

ACTE CONSTATANT L'ABSENCE D'OPPOSITION DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE REDUCTION DE CAPITAL VOTEE PAR CONSENTEMENT UNANIME DES ASSOCIES DE LA SOCIETE HL FINANCES EN DATE DU 22 NOVEMBRE 2024

DS
HJ

Docusign Envelope ID: AD384B90-5D82-43D9-B8A4-14FF8B34423E

A- EXPOSE

Par consentement unanime, les associés de la société HL FINANCES ont décidé le 22 novembre 2024 d'annuler les 154 parts sociales dont est titulaire Monsieur Jean-François LE BOUGUENEC, associé dans le capital de la société, dans le cadre d'une opération de réduction de capital non motivée par des pertes.

L'ensemble des associés a consécutivement décidé une modification corrélative des statuts sociaux.

Par principe, les opérations de réduction de capital ne peuvent en principe commencer qu'après que le sort des oppositions, s'il en existe, a été réglé, c'est-à-dire après :

- l'expiration du délai de UN (1) mois à compter de la date du dépôt du procès-verbal de réduction du capital, si aucun créancier n'a fait opposition pendant ce délai ;

- que le tribunal a statué en première instance si, ayant été saisi d'oppositions, il a jugé que celles-ci n'étaient pas fondées et devaient donc être rejetées ;

- l'exécution de la décision du tribunal (constitution de garanties ou remboursement des créances) si ce dernier a fait droit à la demande du ou des créanciers opposants.

Pour autant, cette suspension n'empêche pas que la réduction de capital soit définitive dès la décision prise par la collectivité des associés puisqu'aucune des mesures judiciaires tendant à préserver les droits des créanciers opposants n'est susceptible de remettre en cause cette décision.

Ainsi, l'ensemble des associés a décidé que cette opération de réduction de capital intervenait avec effet au jour de la décision, sans qu'aucune condition suspensive ne soit stipulée et sans qu'aucune garantie d'actif et de passif conventionnelle ne soit consentie par Monsieur Jean-François LE BOUGUENEC au profit de la société. L'ensemble des associés a également décidé que le prix de rachat des parts sociales serait versé dans les meilleurs délais et au plus tard à la fin du délai d'opposition des créanciers.

Ce dépôt étant intervenu le 25 novembre 2024 comme en atteste le récépissé de dépôt établi par le Greffier du Tribunal de commerce de RENNES qui figure en **Annexe I** et aucune opposition n'étant intervenue dans le délai légal ainsi qu'il ressort du certificat de non-opposition établi par le Greffier du Tribunal de commerce de RENNES le 6 janvier 2025 et figurant en **Annexe II**, il convenait, de constater ce qui suit :

DS
HJ

Docusign Envelope ID: AD384B90-5D82-43D9-B8A4-14FF8B34423E

B- CONSTATATION

ARTICLE 1. CONSTATATION DE L'ABSENCE D'OPPOSITION

Le soussigné, après avoir pris connaissance :

- Du récépissé du dépôt au greffe du Tribunal de Commerce de RENNES du procès-verbal constatant le consentement unanime des associés de la société HL FINANCES en date du 25 novembre 2024 (**Annexe I**) ;

- Du certificat de non-opposition établi par le Greffier du Tribunal de Commerce de RENNES en date du 6 janvier 2025 (**Annexe II**) ;

CONSTATE l'absence d'opposition des créanciers à l'opération de réduction du capital social de la société HL FINANCES susvisée, définitivement réalisée depuis le 22 novembre 2024.

ARTICLE 2. SIGNATURE ELECTRONIQUE

Le soussigné :

- reconnait que les présentes ont été (i) conclues sous forme d'écrit électronique au sens de l'article 1366 du code civil et (ii) signées par voie électronique au moyen d'un procédé fiable d'identification garantissant le lien de chaque signature avec les présentes conformément aux dispositions de l'article 1367 du code civil, et répondant aux exigences relatives à une signature électronique avancée au sens de l'article 26 du règlement n°910/2014 du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE (ci-après la « **Signature Électronique** ») ;

- reconnait expressément que les présentes ont la même force probante qu'un écrit sur support papier conformément à l'article 1366 du code civil et qu'elles pourront lui être valablement opposées ;

- s'engage à ne pas contester la recevabilité, l'opposabilité ou la force probante des éléments des présentes sur le fondement de leur nature électronique ou des données d'horodatage des présentes ;

- accepte la production, à titre de preuve, de tous les éléments d'identification utilisés pour les besoins de la Signature Électronique, du certificat de signature électronique attaché aux présentes ainsi que des modalités techniques de réalisation de la Signature Électronique ;

- reconnait que les présentes constituent un original dans leur version électronique sous format Portable Document Format (PDF) et renonce expressément au bénéfice des dispositions de l'article 1375 du Code civil ;

- afin d'éviter toute ambiguïté, en apposant sa signature sur le présent acte par le biais du service *DOCUSIGN*, la soussignée est réputée avoir signé le présent acte dans son intégralité.

Monsieur Jean-Luc HEBERT
Gérant

09 janvier 2025

DocuSigned by:
[redacted]

Docusign Envelope ID: AD384B90-5D82-43D9-B8A4-14FF8B34423E

ANNEXE I

Récépissé de dépôt de l'extrait du procès-verbal
de constatation du consentement unanime des associés du 22 novembre 2024
établi par le Greffier du Tribunal de commerce de RENNES
en date du 25 novembre 2024

DS
HJ

Docusign Envelope ID: AD384B90-5D82-43D9-B8A4-14FF8B34423E

Greffe du tribunal de commerce de Rennes
7 rue Pierre Abélard, Cité judiciaire, CS 43124, 35031 Rennes cedex
08:30 - 12:00 13:30 - 17:00
Téléphone : [redacted]
www.greffe-tc-rennes.fr - www.infogreffe.fr

EXTRA/CFER/1999 B 00822
STRATEYS
CS 91124
1 c ALLÉE ERMANGARDE D'ANJOU
35011 RENNES CEDEX

Nos références : CFER/1999 B 00822

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Article R. 123-102 du code de commerce)

Concernant :

Société à responsabilité limitée HL FINANCES

4 ALLÉE MARIE BERHAUT
35000 RENNES

SIREN : 424 240 059
N° de gestion : 1999 B 00822

Le greffier soussigné constate le 25/11/2024 le dépôt, enregistré sous le numéro 2024/16270, des actes et pièces suivants :

- Extrait de procès-verbal d'assemblée - 22/11/2024
 - Réduction du capital social
 - Modification(s) statutaire(s) - articles 6 et 8

Récépissé délivré le 25/11/2024
L'un des greffiers associés
[redacted]

Docusign Envelope ID: AD384B90-5D82-43D9-B8A4-14FF8B34423E

ANNEXE II

Certificat de non-opposition établi
par le Greffier du Tribunal de Commerce de RENNES
en date du 6 janvier 2025

DS
HJ

Docusign Envelope ID: AD384B90-5D82-43D9-B8A4-14FF8B34423E

Greffe du tribunal de commerce de Rennes
7 rue Pierre Abélard, Cité judiciaire, CS 43124, 35031 Rennes cedex
08:30 - 12:00, 13:30 - 17:00
Téléphone : [redacted]
www.greffe-tc-rennes.fr - www.infogreffe.fr

09 JAN. 2025

STRATEYS
CS 91124
1 c ALLÉE ERMANGARDE D'ANJOU
35011 RENNES CEDEX

CERTIFICAT DE NON OPPOSITION SUITE A REDUCTION DE CAPITAL

Le soussigné, greffier du greffe du tribunal de commerce de Rennes.

CERTIFIE qu'à **la date de ce jour**, aucun enrôlement d'une demande contenant opposition à la réduction de capital de la société :

Société à responsabilité limitée HL FINANCES
4 ALLÉE MARIE BERHAUT
35000 RENNES
identifiée au registre du commerce et des sociétés de Rennes sous le numéro 424 240 059

n'a été effectué conformément aux dispositions des articles L.223-34 et R.223-35 du code de commerce.

Toutefois, le présent certificat est délivré **SOUS RESERVE** de la remise d'une assignation au plus tard dans le délai de HUIT JOURS avant la date d'audience choisie par un éventuel opposant, en application des dispositions de l'article 857 du code de procédure civile.

Fait pour valoir ce que de droit.

À Rennes, le 6 janvier 2025.

L'un des greffiers associés

[redacted]

Docusign Envelope ID: AD384B90-5D82-43D9-B8A4-14FF8B34423E

ANNEXE III

Extrait du Procès-verbal
De constatation du consentement unanime des associés
en date du 22 novembre 2024

DS
HJ

Docusign Envelope ID: AD384B90-5D82-43D9-B8A4-14FF8B34423E

Docusign Envelope ID: 616134C8-C646-451E-AF49-CE3724A91A5D

HL FINANCES

SARL au capital social de 9 482,32 € ramené à 7 134,61 €
Siège social : 4 allée Marie Berhaut à (35000) RENNES
RCS RENNES 424 240 059

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DE CONSTATATION DU CONSENTEMENT UNANIME

DES ASSOCIES DE LA SOCIETE "HL FINANCES"

STATUANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

1. Rapport de la gérance sur le projet de réduction du capital social par voie de rachat par la société des 154 parts sociales appartenant à Monsieur Jean-François LE BOUGUENEC en vue de procéder à leur annulation ;
2. Rapport du Commissaire aux comptes sur le projet de réduction de capital social ;
3. Décision de réduction du capital social par voie de rachat par la société des 154 parts sociales appartenant à Monsieur Jean-François LE BOUGUENEC, en vue de procéder à leur annulation ;
4. Nouvelle numérotation des parts sociales suite à la discontinuité de la numérotation ;
5. Modification corrélative des articles 6 et 8 des statuts ;
6. Constatation du caractère unipersonnel de la société ;
7. Pouvoirs à donner en vue de l'accomplissement des formalités ;

Les associés de la société HL FINANCES, Société à responsabilité limitée au capital social de 9 482,32 € ramené à 7 134,61 €, dont le siège est situé [redacted] immatriculée au RCS de RENNES sous le numéro 424 240 059, ont décidé de recourir à la procédure de consentement unanime des associés constaté dans un acte.

Conformément à l'article 1367 du Code civil, les associés consentent à ce que la signature du présent acte soit électronique, grâce à l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache.

Ont donc apposé leur signature sur le présent acte :

ASSOCIES	Nombre de parts sociales détenues
Monsieur Jean-Luc HEBERT	468
Monsieur Jean-François LE BOUGUENEC	154
Nombre total de parts sociales	**622**

DS
HJ

Docusign Envelope ID: AD384B90-5D82-43D9-B8A4-14FF8B34423E

Docusign Envelope ID: 616134C8-C646-451E-AF49-CE3724A91A5D

I. **RAPPORT DE LA GERANCE SUR LE PROJET DE REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PAR VOIE DE RACHAT PAR LA SOCIETE DES 154 PARTS SOCIALES APPARTENANT A MONSIEUR JEAN-FRANCOIS LE BOUGUENEC EN VUE DE PROCEDER A LEUR ANNULATION**

[…]

II. **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE PROJET DE REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL**

Le rapport du commissaire aux comptes est ci-après intégralement reproduit :

DS
HJ

DS
HJ

Docusign Envelope ID: AD384B90-5D82-43D9-B8A4-14FF8B34423E

Docusign Envelope ID: 616134C8-C646-451E-AF49-CE3724A91A5D

FIDACO
AUDIT
EXPERTISE
CONSEIL

Jean-Christophe Pierrès
Guillaume Pilat
Frédéric Ploquin
Sébastien Vialatte
Experts-Comptables
Commissaires aux Comptes
Associés

Stéphane Guémas
Expert-Comptable
Associé

Hélène Vigneron
Responsable Pôle Social
Associée

CABINET
ADHÉRENT
AUDECIA

HL FINANCES
Société à responsabilité limitée au capital de 9 482 euros
Siège social : 4 allée Marie Berhaut
35000 Rennes
R.C.S. VANNES 424 240 059

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL
DECISION UNANIME DES ASSOCIES
DU 22 NOVEMBRE 2024
PREMIERE DECISION

4 rue Fernand Forest
BP 90825
49008 **ANGERS** CEDEX 01
+33 (0)2 41 47 01 10

22 mail Pablo Picasso
44000 **NANTES**
+33 (0)2 40 95 36 79

DS **www.fidaco.com**
fidaco@fidaco.com
HJ

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre Pays de la Loire
Société de commissaires aux comptes Compagnie Régionale Ouest Atlantique
RC ANGERS B 303 526 966 – N° TVA intracommunautaire FR 06 303 526 966
SAS au capital de 173 600 €

DS
HJ

Docusign Envelope ID: AD384B90-5D82-43D9-B8A4-14FF8B34423E

Docusign Envelope ID: 616134C8-C646-451E-AF49-CE3724A91A5D

HL FINANCES
Société à responsabilité limitée au capital de 9 482 euros
Siège social : 4 allée Marie Berhaut
35000 Rennes
R.C.S. VANNES 424 240 059

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA REDUCTION DU CAPITAL
DECISION UNANIME DES ASSOCIES
DU 22 NOVEMBRE 2024
PREMIERE DECISION

Aux Associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue à l'article L.223-34 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette réduction du capital résultera de l'annulation d'un nombre déterminé de parts achetées par votre société. Cet achat de parts, autorisé par votre assemblée et réalisé dans le délai de trois mois à compter de l'expiration du délai d'opposition des créanciers, emportera l'annulation des dites parts.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières. Nos travaux ont consisté notamment à prendre connaissance du projet de réduction du capital, ainsi qu'à vérifier que la réduction du capital ne ramène pas le montant du capital à des chiffres inférieurs au minimum statutaire et qu'elle ne peut porter atteinte à l'égalité des associés.

Conclusion sans observation

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société de 9 482,32 euros à 7 134,6 euros.

Fait à ANGERS, le 07 novembre 2024

[redacted] SEIL

DS
HJ

Docusign Envelope ID: AD384B90-5D82-43D9-B8A4-14FF8B34423E

Docusign Envelope ID: 616134C8-C646-451E-AF49-CE3724A91A5D

III. **DECISION DE REDUCTION DU CAPITAL SOCIAL PAR VOIE DE RACHAT PAR LA SOCIETE DES 154 PARTS SOCIALES APPARTENANT A MONSIEUR JEAN-FRANCOIS LE BOUGUENEC, EN VUE DE PROCEDER A LEUR ANNULATION**

PREMIERE DÉCISION

« L'ensemble des associés, connaissance prise du rapport de la gérance, du rapport du commissaire aux comptes et après avoir constaté la renonciation consentie par acte [redacted] de Monsieur Jean-Luc HEBERT à son droit de céder ses parts dans les mêmes conditions et selon les mêmes modalités que Monsieur Jean-François LE BOUGUENEC ***(annexe 1)***, décide de réduire le capital social de 2 347,71 € pour le ramener de 9 482,32 € à 7 134,61 € par voie d'achat en vue de les annuler, des 154 parts sociales de 15,2449 € de valeur nominale chacune, appartenant à Monsieur Jean-François LE BOUGUENEC

[…].

IV. **NOUVELLE NUMÉROTATION DES PARTS SOCIALES SUITE A LA DISCONTINUITÉ DE LA NUMÉROTATION**

DEUXIEME DÉCISION

« Afin d'assurer la continuité de la numérotation, l'ensemble des associés décide que la numérotation des 468 parts 1 à 403 et 501 à 566 dont est titulaire Monsieur Jean-Luc HEBERT, sera désormais la suivante :

- *Monsieur Jean-Luc HEBERT, expert-comptable et commissaire aux comptes, est titulaire de 468 parts numérotées de 1 à 468 ;*

Le nombre de part de Monsieur Jean-Luc HEBERT reste inchangé. »

V. **MODIFICATION CORRELATIVE DES ARTICLES 6 ET 8 DE STATUTS**

TROISIEME DÉCISION

« Consécutivement aux décisions précédentes l'ensemble des associés décide, dans le délai d'un mois, de modifier les articles 6 et 8 des statuts de la Société comme suit :

« ARTICLE 6 – APPORTS – FORMATION DU CAPITAL

…/….

L'ensemble des associés a décidé le 22 novembre 2024 de réduire le capital social d'un montant de 2 347,71 € pour le ramener à 7 134,61 € par voie de rachat puis d'annulation de 154 parts sociales. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

« ARTICLE 8 – CAPITAL SOCIAL - REPARTITION DES PARTS - LISTE DES ASSOCIES

Le capital social est fixé à la somme de 7 134,61 €. Il est divisé en 468 parts sociales de 15,2449 € de valeur nominale chacune, intégralement libérées et réparties entre les associés de la façon suivante :

DS
HJ

Docusign Envelope ID: AD384B90-5D82-43D9-B8A4-14FF8B34423E

Docusign Envelope ID: 616134C8-C646-451E-AF49-CE3724A91A5D

- Monsieur Jean-Luc HEBERT, expert-comptable et commissaire aux comptes,
est titulaire de 468 parts
numérotées de 1 à 468 ;

TOTAL : QUATRE CENT SOIXANTE HUIT PARTS 468 parts
Egal au nombre de parts composant le capital social

La société, membre de l'Ordre des Experts-Comptables et de la Compagnie des Commissaires aux Comptes, communique annuellement au Conseil de l'Ordre et à la Compagnie dont elle relève la liste de ses associés ainsi que toute modification apportée à cette liste. Elle sera tenue à la disposition des pouvoirs publics et de tout tiers intéressé. ». »

VI. CONSTATATION DU CARACTERE UNIPERSONNEL DE LA SOCIETE

QUATRIEME DÉCISION

« Conséquemment au rachat et à l'annulation des parts de Monsieur Jean-François LE BOUGUENEC, l'ensemble des associés prend acte du caractère unipersonnel de la Société. »

VII. POUVOIRS A DONNER EN VUE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES

CINQUIEME DÉCISION

« Tous pouvoirs sont donnés au cabinet STRATEYS, Société d'Avocats, [redacted], à l'effet de procéder aux formalités liées l'adoption des résolutions ci-dessus visées. »

Extrait certifié conforme à l'original

Monsieur Jean-Luc HEBERT
Gérant

22 novembre 2024

DocuSigned by:
[redacted]
FCDF973A6F8D4FC...

DS
HJ